

Il y avait aussi à la convention une dizaine d'autres éducateurs représentant des maisons d'éducation de Montréal ou d'ailleurs. C'est une excellente chose, je crois, pour la province de Québec, de s'être fait représenter à ces grandes assises pédagogiques, car son abstention aurait certainement produit une impression malheureuse et dont nous aurions eu à souffrir.

Dès la première séance, le 20 octobre, il a été résolu de former deux comités : celui d'organisation et celui des résolutions. Chacun de ces comités a été composé de deux délégués de chaque province choisis par les délégués provinciaux eux-mêmes. L'honorable M. Delâge et M. Parmelee furent chargés de représenter la province de Québec dans le comité d'organisation, et MM. Rexford et Miller firent partie du comité des résolutions, dont M. Rexford fut plus tard nommé président.

Ce dernier comité avait pour mission d'étudier tous les projets de résolutions qui étaient soumis à la convention et de les approuver, s'il le jugeait à propos. Le comité des résolutions avait, de plus, les pouvoirs de suggérer lui-même les résolutions qu'il croirait convenable de soumettre à la considération de la convention en séance générale.

Il est impossible de résumer ici les travaux considérables qui ont été communiqués aux congressistes pendant les huit longues séances des 20, 21 et 22 octobre, ainsi que les discussions importantes qui ont eu lieu à la suite de chaque article du programme. Tous ces documents seront publiés par le bureau de direction et ils formeront, je crois, la matière de plus d'un volume.

Les sujets qui ont le plus attiré l'attention des délégués de la province de Québec sont ceux relatifs à la question religieuse, à l'enseignement du français et à l'établissement d'un bureau d'éducation fédéral.

Plusieurs conférenciers ont fait allusion dans leurs travaux à la question religieuse et se sont prononcés en faveur de cet enseignement dans les écoles, pour arriver à la bonne formation du caractère de la génération qui pousse. Plusieurs projets de résolutions recommandant, sous une forme ou sous une autre, d'introduire dans toutes les écoles l'instruction religieuse ont été soumis pour discussion au comité des résolutions, mais il a été malheureusement impossible d'arriver à une solution satisfaisante à ce sujet, et la seule résolution adoptée comporte simplement qu'il est désirable d'encourager, à l'église, dans la famille et à l'école, un enseignement moral et spirituel. Le mot religieux n'a même pas été inclus dans cette résolution. C'est une chose inacceptable et incompréhensible pour nous de la province de Québec, qui sommes convaincus que la religion doit être à la base de tout enseignement et que c'est le seul moyen de réussir à former le caractère et de bons citoyens. Le système des écoles neutres qui existe dans la plupart des provinces de la Confédération a évidemment été la cause que l'on n'a pas voulu accepter une résolution à l'effet de recommander l'enseignement de la religion dans les écoles.